

Cher(e)s collègues, cher(e)s adhérent(e)s,

Ainsi qu'il a été confirmé verbalement par le Directeur des Services Fiscaux à un représentant de l'intersyndicale (cf. la lettre SNUI 28 / SNADGI 28 adressée à la DSF le 29 juin) , il ressort que :

En tout état de cause, les congés sous forme "papier" continuent à être valables et ne sauraient être refusés; déposés de cette manière, vous n'êtes en aucun cas en absence irrégulière, comme le précisait d'ailleurs la lettre de l'intersyndicale. Par ailleurs, les "bugs" de fonctionnement sont apparemment nombreux, et l'application serait loin d'être prête.

Des informations obtenues d'autres administrations par la section SNUI 28 ont permis de s'apercevoir qu'ailleurs, AGORA reste une application limitée à la sphère "Ressources Humaines", alors que la DGI a souhaité en faire une application tentaculaire et, surtout, dangereusement décentralisée auprès des Chefs de service (possibilité étant ainsi offerte, ne l'oublions pas, que, demain, la confidentialité de votre situation personnelle, matrimoniale, soit loin d'être assurée).

De ce fait, le boycott d'AGORA demeure.

Le Directeur a néanmoins précité qu'il était conseillé aux agents de vérifier la teneur des informations personnelles pour éviter d'éventuels bugs futurs.

Ce que préconise le SNUI (outre, bien entendu, la continuation de la phase de boycott !):

1. Si vous vous apercevez d'une anomalie (dans le cas où vous ouvrez l'application bien entendu), faites remonter celle-ci à la Division I, qui rectifiera.

2. **Précision concernant les passages ou modifications de temps partiel** : Un Responsable de Centre vient de faire pression récemment pour qu'un agent dépose son temps partiel sous AGORA : Que néni ! Remettez la lettre ad'hoc à votre supérieur hiérarchique comme d'habitude, et vous en adressez un autre exemplaire à la Division I au cas où.

Tout nouveau dérapage doit être porté à la connaissance de la section.

Amicalement, le secrétariat départemental.SNUI 28